

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DIPLÔME DE NIVEAU 5



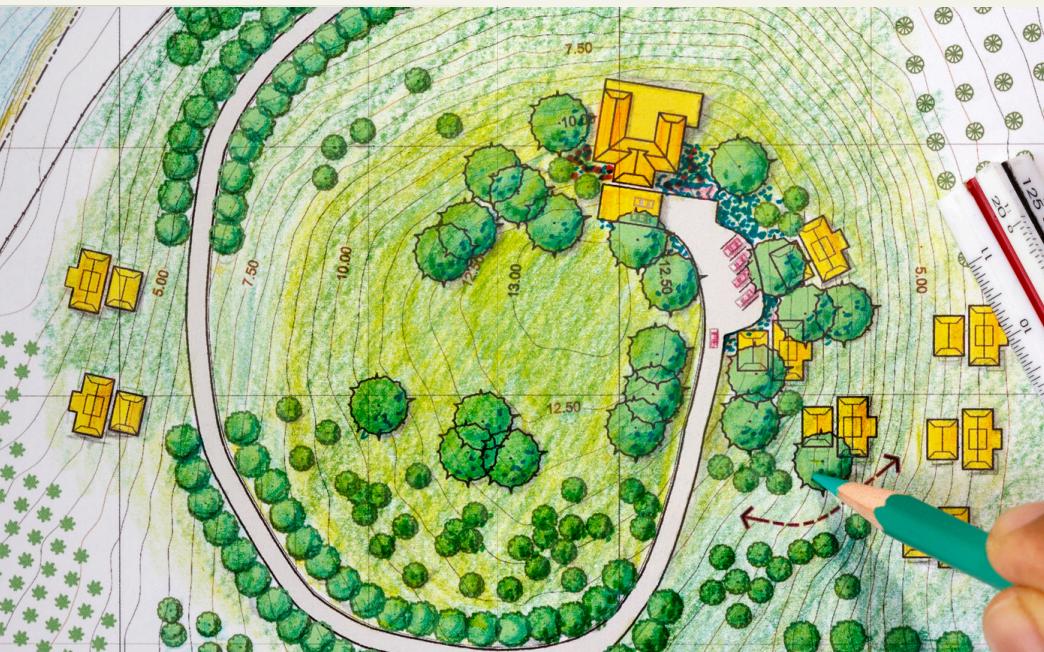
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien
Supérieur agricole

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CFPPA - REINACH FORMATIONS

RNCP 38349



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTSA Aménagements Paysagers forme des techniciens supérieurs polyvalents capables de :

- **Concevoir, analyser et conduire des projets d'aménagement paysager**, en tenant compte des contraintes techniques, écologiques, esthétiques et socio-économiques
- **Organiser, coordonner et piloter** les travaux et chantiers paysagers, gérer les équipes et les ressources
- **Maîtriser** le choix des végétaux, les techniques de mise en œuvre et d'entretien des aménagements extérieurs dans une logique de transition écologique
- **Intégrer les aspects réglementaires, économiques et contractuels** liés à la réalisation de travaux paysagers

PUBLIC

CIBLÉ

La formation s'adresse aux candidats souhaitant **se former aux métiers de l'aménagement paysager** après un parcours scolaire initial ou professionnel et **intéressés par la conduite de chantiers, la conception paysagère et la gestion d'équipes**.

CONDITIONS

D'ADMISSION

- Être titulaire d'un **baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4** équivalent
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Dossier de candidature à déposer sur Parcoursup www.parcoursup.fr

FINANCEMENT

ET RÉMUNÉRATION

Aucun coût de formation pour l'apprenti (prise en charge par l'OPCO de l'employeur entre 5900 et 14300 euros). L'apprenti perçoit une **rémunération mensuelle**, calculée en pourcentage du SMIC, selon son âge et l'année d'exécution du contrat.

EPI (Equipement de Protection Individuelle à prévoir.) avec possibilité d'une prise en charge selon le statut.

STATUT

DE L'APPRENTI

L'apprenti est salarié de son entreprise, il bénéficie des droits et obligations liés au contrat d'apprentissage. Il est accompagné par un maître d'apprentissage et un référent au centre de formation.

ACCESIBILITÉ

ET ACCOMPAGNEMENT



Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin et après étude du dossier.

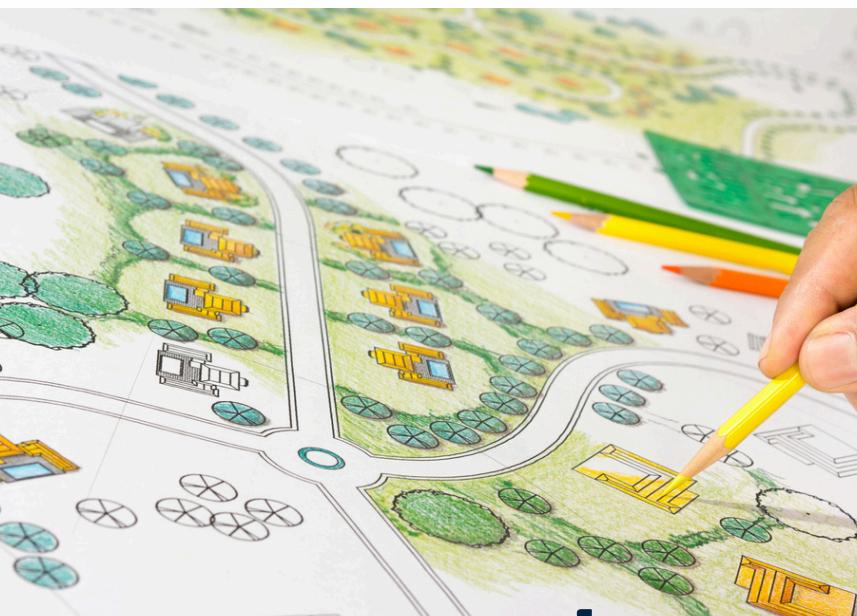
DURÉE ET ORGANISATION

DE LA FORMATION

- Rentrée : Septembre
- Durée : **2 ans - 4 semestres**
- **1350 h de cours en centre de formation et 2380 h en entreprise**
- Parcours sur 3 ans et 6 semestres pour les pluriactifs de montagne. Congés sans solde pendant l'hiver.
- Organisation en alternance (centre de formation / entreprise)

Adapté aux
pluriactifs de
montagne





CONTENU DE LA FORMATION

! LES +

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

- C4 - Organisation du travail et encadrement d'équipes**
Organiser les chantiers et encadrer les équipes en sécurité
- C5 - Gestion de la végétation des aménagements paysagers**
Analyser et gérer la végétation d'un espace

- C6 - Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers**
Gérer la réalisation et l'entretien des infrastructures et réseaux
- C7 - Gestion technico-économique de chantiers**
Assurer le suivi technico-économique d'un chantier

- C8 - Élaboration d'un projet d'aménagement paysagers**
Concevoir et présenter des projets paysagers

CAPACITÉS DU TRONC COMMUN

- C1 - Inscription dans le monde d'aujourd'hui**
Comprendre et argumenter les enjeux de société.
- C2 - Construction du projet personnel et professionnel**
S'insérer professionnellement et conduire des projets.
- C3 - Communication**
Communiquer efficacement, y compris en langue étrangère.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

PRATIQUES DE FORMATION

- **Plan de formation semestrialisé** pour les CCF (Contrôles Continus de Formation)
- 3 épreuves terminales (1 épreuve écrite et 2 épreuves orales)
- Possibilité d'aménagement de parcours si VAE ou VAA (validation d'acquis)
- **Visites de terrain**, simulation de situations professionnelles
- **Suivi individualisé**, en entreprise et en centre de formation
- **Journée d'intégration**

DÉBOUCHÉS

PROFESSIONNELS

- **Chef d'équipe** en entreprise de paysage
- **Conducteur de travaux** après quelques années d'expérience
- **Assistant concepteur** paysagiste
- Paysagiste concepteur si poursuite d'études
- Technico-commercial en fournitures paysagères
- **Chef d'entreprise en aménagements paysagers**
- Métiers en lien avec l'environnement et la gestion des espaces

POURSUITES

D'ÉTUDES

Licences professionnelles (conception paysagère, gestion et management de chantier, **Certificats de spécialisation** (élagage et maçonnerie paysagère...) Écoles d'ingénieur du paysage, École Nationale Supérieure du Paysage

! Quelques chiffres

- ✓ 88% de réussite au diplôme
- ✓ 90% d'insertion professionnelle
- ✓ 10% de poursuite d'études
- ✓ 2% d'abandon
- ✓ Satisfaction 7.5/10
- ✓ 2% de rupture

2025



Voyage d'étude,
projet de classe

**Attestation valant
CACES**
Certificat d'Aptitude
à la Consuite En
Sécurité



Parc arboré de
42 hectares

AIPR
Autorisation
d'Intervention à
Proximité des
Réseaux



Réseau de
professionnels
du paysage

Adapté aux
pluriactifs de
montagne

! CONTACTS

Via le formulaire
en ligne [ici](#)
ou en scannant
ce QR Code



Plus d'infos ici



CFPPA - REINACH FORMATIONS
1031 Avenue Charles Albert
73290 LA MOTTE SERVOLEX
04 79 25 42 02
ofa.la-motte-servolex@educagri.fr